



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 42

Hebdomadaires régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue

**Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic
et de déviation de la route 117 à Malartic**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 14 JUIN 2016 À MALARTIC

Québec, le 25 mai 2016 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Pierre André qui est secondé par M. John Haemmerli, commissaire, annonce la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic* par Canadian Malartic GP. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 14 juin 2016 à 19 h** et se tiendra au **Théâtre Meglab, 550, 4^e Avenue à Malartic**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Durant la première partie de l'audience publique, les séances de la commission seront diffusées en mode audio et vidéo en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mardi 12 juillet 2016, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 5 octobre 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population à la **Bibliothèque de Malartic, 640, rue de la Paix**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi

que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La compagnie minière Canadian Malartic GP souhaite agrandir la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic auparavant sous la responsabilité de la mine Osisko. Son objectif est d'exploiter les gisements Barnat et la fosse Jeffrey situés à l'est de la fosse actuelle. L'expansion de la fosse entraînerait une révision du plan de gestion des stériles et un agrandissement de la halde à stériles. Le parc à résidus devrait aussi être revu et agrandi. Il faudrait également prolonger vers l'est une butte qui sert d'écran visuel entre la ville et la fosse et de barrière pour le bruit et la poussière.

Cet agrandissement de la mine amènerait le déplacement d'un tronçon de la route 117 à l'entrée est de la Ville de Malartic parce qu'il passe au-dessus du gisement Barnat. D'une longueur de près de 4 km, la déviation proposée serait aménagée au nord de la route actuelle et les coûts seraient pris en charge par la compagnie minière. Les travaux incluraient le remblayage de la fosse Buckshot et l'effondrement de l'ancienne mine Barnat.

Le promoteur évalue le coût des travaux à plus de 50 M\$. La déviation de la route 117 se ferait en 2017 et 2018. Les travaux préparatoires pour l'agrandissement de la mine auraient lieu en 2017 et son exploitation débiterait en 2018. Cette exploitation devrait se prolonger jusqu'en 2028 et permettrait le maintien de 670 emplois.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M. Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : mine-malartic@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic*.